



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN (**arrivée au point n°2**), M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Nadine HASSENFRAZT, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, M. André ZIMMER.

Absent(s) excusé(s) :

- M. Arsène HALTER, ayant donné procuration à M. Serge HOFFBECK, Adjoint,
- Mme Christine SCHREIBER, ayant donné procuration à Mme Martine KRAUSS, Adjointe,
- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 25.04.2018

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2018.
2. Assainissement intercommunal : tarifs du 01.04.2018 au 31.03.2019.
3. Maintien de la trésorerie à ROSHEIM.
4. Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°1/2018.
5. Participation financière d'association d'OTTROTT dans le cadre d'acquisition et de travaux d'investissements.
6. Budgets Eau et Assainissement – Reprise de provisions sur exercices antérieurs.
7. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : demande de subvention - Validation du plan de financement.
8. Divers – Informations.

Le Maire rend hommage à Mme Paulette ZIMMER décédée le 6 avril 2018, conseillère municipale de 1983 à 1995 puis Adjointe de 1995 à 2008. Le Maire demande une minute de silence en mémoire.

Il rappelle aux conseillers municipaux l'implication de Mme ZIMMER dans la vie pastorale et l'enseignement religieux au sein des écoles.

N° 8071 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 15 mars 2018 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public : demande de subvention - Validation du plan de financement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour en position 7, ce qui repousse le point divers - informations en position 8.

Mme Pascale AMANN, Conseillère Municipale, arrive au cours du point n° 2.

N° 8072 - ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : TARIFS DU 01.04.2018 AU 31.03.2019.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, communique les nouveaux tarifs relatifs à l'assainissement intercommunal adoptés par l'assemblée délibérante du SIVOM du Bassin de l'EHN pour la période du 01.04.2018 au 31.03.2019.

PERIODES	01.04.14 au 30.09.14	01.10.14 au 31.03.15	01.04.15 au 30.09.15	01.10.15 au 31.03.16	01.04.16 au 30.09.16	01.10.16 au 31.03.17	01.04.17 au 30.09.17	01.04.18 au 31.03.19
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Fermier part fixe	19,33 €	19,33 €	19,36 €	19,36 €	19,43 €	17,66	17,77	17,94
Prix au m ³ fermier	0,5195 €	0,5195 €	0,5204 €	0,5204 €	0,5220 €	0,4745	0,4777	0,4822
Collectivité Prix/m ³ SIVOM du Bassin de l'Ehn	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,73 €	0,66	0,66	0,66

Les conseillers en prennent bonne note.

N° 8073 - MAINTIEN DE LA TRESORERIE A ROSHEIM.

Face au projet de transfert de la gestion comptable et financière du secteur public local de la Trésorerie de ROSHEIM à celle d'OBERNAL, au 1^{er} janvier 2019, les élus de la Commune d'OTTROTT tiennent à exprimer leur inquiétude quant à la poursuite de l'érosion des services publics dont la présence est la garantie du traitement équitable des populations en milieu rural.

Les élus de la Commune d'OTTROTT s'alarment de voir s'éloigner un service de proximité utile à la démarche des habitants de son territoire :

- paiements de factures (crèches, cantines, frais de séjour à l'hôpital, eaux...),

- réclamations, modalités de paiement alors que de plus en plus de contribuables rencontrent des difficultés financières.

Les élus rappellent l'importance de ce service public pour les collectivités du territoire, qui trouvent dans la proximité de la Trésorerie de ROSHEIM, aide et soutien au quotidien :

- gestion des établissements publics (maison de retraite, hôpital, ...);
- rôle du comptable dans l'établissement des budgets communaux et intercommunaux ;
- gestion des paiements des salaires des employés communaux, intercommunaux et hospitaliers.

Les élus du territoire de la CCPR manifestent, par la présente motion, le désaccord de voir s'éloigner des communes de son ressort et de la communauté de communes, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs des territoires ruraux.

En conséquence, ils marquent leur opposition ferme et résolue à cet éventuel projet et demandent le maintien de la Trésorerie de ROSHEIM.

- ENTENDU** l'exposé de M. le Maire ;
- CONSIDERANT** les conséquences d'une éventuelle fermeture de la trésorerie de Rosheim pour le territoire de la CCPR, en termes notamment de recul du service public ;
- CONSIDERANT** la position unanime des 9 communes, membres de la CCPR, quant au maintien de la Trésorerie de Rosheim sur le territoire ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** sa ferme opposition au projet éventuel de fermeture de la Trésorerie de ROSHEIM. ;
- **DEMANDE**, le cas échéant, qu'une concertation préalable soit engagée avec les élus du territoire de la CCPR et que les critères ayant abouti à cette intention de fermeture soient clairement affichés afin que soient entendues les conséquences néfastes qu'induirait cette fermeture.

N° 8074 - BUDGET COMMUNE : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1/2018.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2018 Commune comme suit :

Budget Commune :

Comptes	Prévu B.P. 2018	D.B.M. n° 1	Nouveau solde du compte
Recettes d'investissement : - C/ 1641 - Chapitre 16 : Emprunts	845 000,00 €	+ 155 000,00 €	1 000 000,00 €
Dépenses d'investissement : - C/ 2313 – Chapitre 23 : Constructions.	1 055 000,00 €	+ 155 000,00 €	1 210 000,00 €
	1 900 000,00 €	0 €	2 210 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** cette décision budgétaire modificative n° 1/2018 du budget Commune telle que présentée.

N° 8075 - PARTICIPATION FINANCIERE D'ASSOCIATION D'OTTROTT DANS LE CADRE D'ACQUISITION ET DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjoint aux finances, Serge HOFFBECK, qui explique aux conseillers présents qu'une demande de participation a été demandée à l'Association Sportive d'OTTROTT (ASO) dans le cadre de la mise en place du filet pare-ballons au terrain d'honneur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** cette décision de participation financière à l'association utilisatrice et en charge de cet investissement,
- **ADOpte** l'encaissement d'une aide de 4 000 € de l'Association Sportive d'OTTROTT dans le cadre de la mise en place du filet pare-ballons,
- **AUTORISE** le Maire à encaisser la somme mentionnée ci-dessus au compte 1328 du Budget Commune, sur l'exercice 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 8076 – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT - REPRISE DE PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS.

Serge HOFFBECK, Adjoint, rend compte de la nécessité de prendre deux délibérations concernant la reprise de provisions des exercices antérieurs sur les budgets Eau et Assainissement :

➤ **Budget Primitif Eau :**

Dans le cadre des opérations de fiabilisation des comptes des collectivités, la Trésorerie nous a informé de la présence dans l'actif du budget Eau, d'un montant de 54 625,97 € au c/1582 intitulé "autres provisions pour charges".

Les recherches effectuées tant par le comptable que par la commune n'ont pas permis de retrouver ni la date d'origine, ni la raison de ces écritures. Ces provisions n'ont dès lors plus lieu d'être et doivent ainsi, comme l'exige la réglementation comptable, faire l'objet d'une reprise (écriture d'ordre budgétaire entre sections, sans mouvements de fonds). Cette reprise, comme toutes les décisions relatives aux provisions, doit être validée par une délibération du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la reprise des provisions enregistrées au c/1582 du budget eau pour un montant de 54 625,97€, par émission d'un titre au c/7815.
- **PREND NOTE** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018 Eau,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **Budget Primitif Assainissement :**

Dans le cadre des opérations de fiabilisation des comptes des collectivités, la Trésorerie nous a informé de la présence dans l'actif du budget Assainissement, d'un montant de 10 427,51 € au c/1582 intitulé "autres provisions pour charges".

Les recherches effectuées tant par le comptable que par la commune n'ont pas permis de retrouver ni la date d'origine, ni la raison de ces écritures. Ces provisions n'ont dès lors plus lieu d'être et doivent ainsi, comme l'exige la réglementation comptable, faire l'objet d'une reprise (écriture d'ordre budgétaire entre sections, sans mouvements de fonds). Cette reprise, comme toutes les décisions relatives aux provisions, doit être validée par une délibération du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à la reprise des provisions enregistrées au c/1582 du budget assainissement pour un montant de 10 427,51 € par émission d'un titre au c/7815.
- **PREND NOTE** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018 Assainissement,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**N° 8077 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC :
DEMANDE DE SUBVENTION – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Monsieur Serge HOFFBECK, Adjoint, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant les travaux à venir nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (Ad'Ap).

Le montant des travaux est estimé à :

- Travaux sanitaires (Presbytère et Ancienne école des filles) :
4 939,72 € HT (soit 5 927,67 € TTC)
 - Cheminement/circulation extérieurs et intérieurs (Eglise Saints Simon et Jude) :
1 384,00 € HT (soit 1 660,80 € TTC)
- TOTAL : 6 323,72 € HT, soit 7 588,47 € TTC**

Le Plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	HT	Subventions	%	Montant attendu (€)
Travaux sanitaires	4 939,72	Etat - SIPL	40	2 529,49
Cheminement/circulation extérieurs et intérieurs	1 384,00	Solde - Autofinancement	60	3 794,23
TOTAL	6 323,72	TOTAL	100 %	6 323,72

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération Ad'Ap pour les bâtiments cités,
- **ADOPTE** le montant de 6 323,72 € HT (soit 7 588,47 € TTC),
- **ADOPTE** le plan de financement présenté,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2018 Commune,
- **SOLLICITE** la subvention DSIPL, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 8078 – DIVERS – INFORMATIONS.

a) Limitation de vitesse route de Boersch :

Dans le cadre de la sécurisation de la sortie du Chemin des Aulnes sur la route de Boersch, il a été convenu de déplacer le panneau d'entrée du village « OTTROT » avant le pont. La route de Boersch est une route Départementale et le Chemin des Aulnes fait partie du ban communal d'OBERNAI, une concertation entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Commune d'OBERNAI et la Commune d'OTTROT est en cours.

b) Inscriptions au périscolaire :

Mme Odile KUBAREK, Adjointe, rend compte des inscriptions au périscolaire pour la rentrée 2018. La capacité totale du périscolaire est de 45 enfants.

c) Lotissement Le Vignoble

M. le Maire et Francis VOEGEL, Adjoint, rendent compte de l'état des ventes de terrains dans le lotissement Le Vignoble. Pour la 1^{ère} tranche, 15 parcelles ont été vendues et 11 parcelles restent disponibles.

d) Jumelage du 8 juillet 2018 :

M. Francis FEGER, Adjoint, rend compte de l'avancée concernant l'organisation de la journée jumelage du 8 juillet prochain.

Une course des garçons de café sera organisée.

e) Travaux en cours :

Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : la démolition et le gros œuvre ont démarré. Les travaux d'extension de la maternelle ont débuté.

f) Cérémonie fleurissement :

M. le Maire informe les conseillers présents que la cérémonie de remise du prix fleurissement pour la 3^{ème} fleur aura lieu le jeudi 24.05.2018 à COLMAR.

La séance prend fin à 20h45.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire

- Transmis à la Sous-préfecture le 04.05.2018

- Publié ou notifié le 04.05.2018

Document certifié conforme

OTTROTT, le 04.05.2018

Le Maire,